

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
69720 SAINT BONNET DE MURE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.  
DU 5 OCTOBRE 2020**

**02-02-2021 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ENFANCE ET PARTAGE - 500 € -**

Nombre de conseillers en exercice	13
De présents	11
De votants	12

L'an deux mille vingt, le 5 octobre 2020 à 18 h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Danièle SANTESTEBAN, Vice-Présidente.

**Présents** : Ms. : Alain LONGOMOZINO- Georges LAJARA – Olivier SUSINI -  
Mmes : Danièle SANTESTEBAN – Audrey SAUNIER – Josiane CHABERT –  
Martine PINTON - Renée ALIBERT - Francine CLUZEL – Christiane  
GOULLET – Nadia OULD CHEIKH -

Date de la convocation :  
25/09/2020

**Absent excusé** : Jean-Pierre JOURDAIN  
**Pouvoirs** : Hélène HEGOBURU à Olivier SUSINI

**Résultat du vote** :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame SANTESTEBAN Danièle - Vice-Présidente ouvre la séance à 18 h, le quorum étant atteint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Conseil d'administration du 05 octobre 2020, d'acter la subvention départementale en faveur d'Enfance et partage,

Vu la subvention départementale 2020 octroyée pour la jeunesse et versée le 1<sup>er</sup> février 2021,

Madame la Vice-Présidente, Danièle SANTESTEBAN, informe les membres du Conseil d'Administration que l'association ENFANCE ET PARTAGE de Lyon, qui dispose d'un agrément de l'Education Nationale pour intervenir en milieu scolaire, a développé dans l'ensemble de nos écoles des actions relatives à la souffrance muette (Maltraitances, négligences graves, sévices sexuels), durant les années 2019 et 2020.

Elle précise qu'une majorité des actions 2020 ont été reportées en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Cette thématique en lien avec des bénévoles de l'association a remporté un vif succès auprès du public présent.

C'est pourquoi, Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration du CCAS de contribuer au fonctionnement de cette association, par le biais du versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre des actions qui ont été menées sur la commune.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, APPROUVE à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'Association ENFANCE ET PARTAGE DE LYON. Cette dépense sera imputée sur le compte 6574.**

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.  
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour copie certifiée conforme le 1<sup>er</sup> février 2021,

Je soussignée Danièle SANTESTEBAN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de cette délibération,

Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

**Danièle SANTESTEBAN  
La Vice-Présidente du CCAS**

